



PRÉFET MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction interrégionale de la Mer
Méditerranée

Marseille, le 10 juin 2016

Mission de coordination des politiques
de la mer et du littoral

Le préfet maritime de la Méditerranée,
Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfets coordonnateurs de façade de Méditerranée

Affaire suivie par : Nicolas SINGELLOS
nicolas.singellos@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 91 39 69 75 – Fax : 04 91 91 22 78

à

Mesdames et messieurs les membres du Comité
technique « DSF »

Objet : Constitution du Comité technique d'élaboration et de suivi du document stratégique de façade de Méditerranée

P.J. : Arrêté interpréfectoral portant composition du comité technique chargé de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Document stratégique de façade de Méditerranée

L'article R.219-1-7 du code de l'environnement prévoit que la stratégie nationale de la mer et du littoral (SNML), qui sera soumise pour avis aux différentes instances de concertation au second semestre de l'année en cours, se décline localement par l'élaboration du document stratégique de façade (DSF). Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (art. 51 *duodecies*) prévoit par ailleurs que la planification de l'espace maritime sera conduite dans le cadre de ce document. Conformément au code de l'environnement (art. R.219-1-9), c'est à la commission administrative de façade placée sous notre présidence que revient l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document stratégique.

À cette fin, et conformément à ce qui a été présenté en Commission administrative de façade le 14 décembre dernier, nous avons décidé de créer un comité technique qui aura pour mission de rédiger un projet d'état des lieux du DSF et préparer les travaux de concertation. Vous trouverez en pièce-jointe l'arrêté portant composition de ce comité technique.

L'article R.219-1-7 du code de l'environnement prévoit également que le DSF présente la situation de l'existant dans le périmètre de la façade, notamment l'état de l'environnement tant en mer (tel que décrit par le plan d'action pour le milieu marin) que sur le littoral, les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral, ainsi que les activités économiques liées à la mer et à la valorisation du littoral.

Ce premier volet ne nécessitant pas la définition des objectifs et orientations stratégiques nationaux, le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a mandaté le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) sous la coordination de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée pour établir des fiches valant description d'activités ou d'enjeux existants dans les thématiques que doit traiter le DSF, à savoir :

- la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine ;
- la prévention des risques et la gestion du trait de côte ;
- la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer ;
- le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques.

.../...

Ces fiches constituent ainsi la matière première de cet état initial.

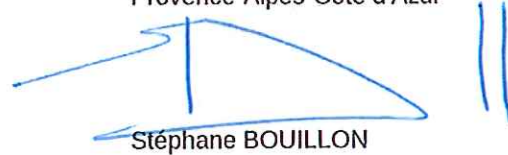
Nous avons demandé au directeur interrégional de la mer Méditerranée, assurant par ailleurs le secrétariat de la Commission administrative de façade et de ses instances, de mener la consultation des services de l'État sur ces travaux préalables dès lors que certaines activités ou certains enjeux relèvent des missions qui sont les vôtres. Nous vous demandons de bien vouloir répondre favorablement et dans les délais impartis aux sollicitations de la DIRM Méditerranée, afin qu'un projet abouti de l'état initial du document stratégique de façade soit prêt avant le 30 septembre 2016.

Le préfet maritime
de la Méditerranée



Yves JOLY

Le préfet de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Stéphane BOUILLON

Destinataires :

Monsieur le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Monsieur le préfet de Corse
Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Madame la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi de Corse
Monsieur le directeur du centre Méditerranée de l'IFREMER
Madame la directrice du Grand port maritime de Marseille
Monsieur le directeur général du SHOM
Monsieur le directeur du Pôle mer Méditerranée

Copie :

Monsieur le directeur interrégional de la mer Méditerranée
Monsieur le directeur général du CEREMA